



Collège Saint-Joseph de Hull

Code de civilité

Avril 2025

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
DÉFINITION D'UNE INCIVILITÉ.....	3
OBJECTIFS.....	3
RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	4
ATTITUDES ET COMPORTEMENTS ATTENDUS.....	4
ACTIONS À ENTREPRENDRE EN CAS D'INCIVILITÉS RÉPÉTÉES.....	4
ANNEXE I : EXEMPLES DE COMPORTEMENTS À ADOPTER ET À ÉVITER.....	6

INTRODUCTION

Au Collège Saint-Joseph de Hull, nous voulons développer les valeurs de respect, de collaboration, d'ouverture et de politesse.

En lien avec cette mission, nous souhaitons vivre des relations harmonieuses avec tous les acteurs de notre communauté-école. Le présent code de civilité énonce les attitudes et les comportements associés au savoir-vivre ensemble, que nous souhaitons voir dans tous les types d'interactions.

Nous croyons que le respect de ce code crée une qualité des relations interpersonnelles et une façon de faire entre nous qui influencent positivement le climat dans l'école et permettent aux élèves et aux intervenants de se sentir bien et en sécurité.

Les acteurs peuvent avoir des préoccupations, des inquiétudes ou des insatisfactions pendant une année scolaire. Suivre ce code permettra de communiquer les problématiques vécues au Collège en restant dans la collaboration et le respect mutuel.

DÉFINITION D'UNE INCIVILITÉ

Une incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse et la non violence.

OBJECTIFS

1. Susciter une réflexion individuelle et collective sur la civilité au Collège Saint-Joseph de Hull.
2. Instaurer une culture de confiance et de respect dans les échanges quotidiens.
3. Promouvoir des attitudes et des comportements attendus entre tous les acteurs de notre communauté.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La direction : Son rôle est de veiller au bien-être ainsi qu'à la sécurité de toutes les personnes qui fréquentent notre milieu. Elle est également celle qui s'assure que le climat est propice à une expérience éducative optimale.

Personnel scolaire et intervenant parascolaire: Il veille à la sécurité et au bien-être de chacun des élèves du Collège. Au besoin, il sollicite la collaboration de d'autres membres du personnel et des parents pour des situations survenues dans le quotidien des élèves.

Parent: Il agit comme modèle pour son enfant et sert d'ancrage pour développer sa curiosité, sa soif d'apprendre et son désir de s'épanouir. Il collabore avec l'ensemble des intervenants de l'école.

Élève: L'élève adopte un comportement empreint de civilité et de respect envers le personnel, les intervenants ainsi qu'envers ses pairs.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Agir de manière appropriée conformément à la loi, aux politiques et règles en vigueur à l'école et dans la société en général.
- Utiliser une communication bienveillante, efficace, constructive et polie, utiliser le vouvoiement lorsque les circonstances s'y prêtent.
- Collaborer avec les autres.
- Prendre soin de l'environnement, des outils et des équipements.

En annexe I, nous présentons des exemples de comportements à éviter et traduits en comportements souhaités.

ACTIONS À ENTREPRENDRE EN CAS D'INCIVILITÉS RÉPÉTÉES

1. Dans la mesure du possible, il est suggéré à la personne qui vit ou est témoin d'une incivilité de communiquer avec la personne concernée pour lui parler de l'impact de son comportement et lui indiquer pourquoi son geste ou ses paroles représentent une incivilité.

En cas d'impossibilité, la personne peut aussi aviser la direction de la situation afin que celle-ci puisse agir à titre de médiatrice. Si la direction juge qu'il s'agit d'une incivilité, elle communiquera à la personne concernée.

2. En cas de récidive, la personne doit aviser la direction. Celle-ci fera les suivis nécessaires. La direction pourrait ensuite inviter les personnes impliquées à une médiation afin de trouver une façon de réparer la situation.

3. Si la personne refuse de collaborer, il faut aviser la direction générale. Celle-ci se réserve le droit d'appliquer les mesures qu'elle juge nécessaires afin d'éviter que la situation ne se détériore davantage.

N.B. Dépendamment de la gravité de l'incivilité commise, il se pourrait que certaines étapes ne soient pas appliquées.

Nom, prénom (en lettres moulées)

Signature

Date de la signature

ANNEXE I : LISTE NON EXHAUSTIVE D'EXEMPLES DE COMPORTEMENTS À ADOPTER ET À ÉVITER

Agir de manière appropriée

<u>Exemples de comportements positifs</u>	<u>Exemples de comportements à éviter</u>
Reconnaître les forces de chacun.	Pratiquer le jugement et les sous-entendus.
Reconnaître ses erreurs.	Propager ou alimenter des rumeurs.
Traiter les autres avec respect et considération.	Adopter un comportement dénigrant ou provocant.
Faire preuve d'ouverture d'esprit.	Inventer des propos ou faits qui n'ont pas eu lieu.
Bien représenter le Collège peu importe l'endroit.	Entacher la réputation d'un employé ou de l'école.

Communiquer de manière appropriée

<u>Exemples de comportements positifs</u>	<u>Exemples de comportements à éviter</u>
Utiliser le vouvoiement envers les adultes tant à l'oral qu'à l'écrit.	Tutoyer les adultes.
Utiliser des formes de salutations de base tant à l'oral qu'à l'écrit (bonjour, merci, svp, bonne journée, etc.).	Avoir un ton de voix élevé.
Utiliser les plateformes de communication établies entre le Collège et les parents (Portail Coba ou numéro de téléphone du Collège).	Critiquer quelqu'un dans son dos.
Demander une communication de vive voix lorsque la situation est complexe et délicate.	Faire preuve d'agressivité.
S'adresser dès le départ uniquement aux	Communiquer la mauvaise information ou

personnes directement concernées par une situation qui mérite d'être éclaircie ou portée à notre attention.	négliger de mentionner l'information pertinente.
Parler d'une insatisfaction seule à seule avec la personne concernée.	Communiquer à l'écrit en utilisant des caractères gras, des signes de ponctuations répétés, des mots entiers en majuscules, etc.
Faire part des insatisfactions au fur et à mesure.	Dénigrer publiquement l'école ou les actions des intervenants de quelque manière que ce soit.
Communiquer de façon constructive.	Communiquer tant à l'oral qu'à l'écrit en ne prenant pas soin de valider la perception du membre de l'équipe école dans un premier temps.
Faire preuve de transparence.	Se présenter séance tenante et exiger une rencontre avec un membre du personnel sans confirmation préalable.
Valider les propos avant de les interpréter comme étant justes et véridiques.	Partager une insatisfaction devant un public non concerné.
Donner le droit à la déconnexion les soirs et les fins de semaine aux membres du personnel.	Donner des ordres aux intervenants.
Solliciter une demande de rencontre auprès de la personne concernée par téléphone ou par écrit avant de la rencontrer.	Utiliser les réseaux-sociaux pour faire état de : <ul style="list-style-type: none"> • <i>ses insatisfactions</i> • <i>dénigrer l'école</i> • <i>dénigrer les membres du personnel</i> • <i>dénigrer les autres enfants</i> • <i>dénigrer les autres parents</i> • <i>encourager les autres dans une forme de mouvement négatif envers l'école</i> • <i>rejoindre personnellement un membre du personnel</i>
Attendre le 48h ouvrables de délai pour un retour de courriel ou un retour d'appel téléphonique ou un retour d'une demande de rencontre.	
Communiquer à l'oral et à l'écrit en s'en tenant	

aux faits (gérer nos émotions avant de procéder).	
Répondre aux demandes (courriels, appels ou rencontres) dans un délai raisonnable (48h ouvrable).	
Prendre connaissance des communications acheminées par le Collège.	
Utiliser les réseaux sociaux pour souligner des bons coups.	

Collaborer et adopter une attitude favorisant le travail d'équipe

<u>Exemples de comportements positifs</u>	<u>Exemples de comportements à éviter</u>
Faire confiance aux autres.	S'isoler, être sur la défensive.
Adopter une attitude adéquate, être positif.	Être condescendant ou arrogant.
Favoriser le sentiment d'appartenance, travail d'équipe, loyauté.	Se montrer indisponible envers les autres.
Faire preuve d'ouverture.	Manipuler l'information pour avantager ou désavantager quelqu'un.
Respecter la réalité de chacun.	Entretenir des préjugés.
	Ne pas vouloir entendre la version des autres.
	Juger ouvertement le personnel, les autres élèves ou les autres parents.

Prendre soin de l'environnement, des outils et des équipement

<u>Exemples de comportements positifs</u>	<u>Exemples de comportements à éviter</u>
Respecter les différentes procédures acheminées par le Collège (stationnement, heures de début et de fin des classes, horaire de cours, calendrier scolaire, etc.).	Utiliser un équipement de manière abusive.
Être respectueux des outils de travail.	Utiliser du matériel sans autorisation.
Disposer de ses déchets dans les endroits et contenants appropriés.	Apporter des items qui ne sont pas permis à l'école.
Respecter les équipements du Collège et des autres (informatiques, sportifs, musicaux, artistiques, pédagogiques, médicaux, etc.).	Prendre ou utiliser le matériel de quelqu'un d'autre sans son autorisation explicite.
Mentionner un bris d'équipement	Circuler dans l'école sans autorisation.